

RAPPORT TRAVAIL FORCÉ DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT CANADIENNE



Canadel Inc
700 avenue Canadel
Louiseville, Québec, Canada
J5V 2L6

canadel.com



1. PRÉAMBULE

Conformément à la nouvelle *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnements*, Canadel développe et s'engage à respecter les actions nommées dans ce rapport afin de respecter les exigences de la loi. Canadel a donc analysé ses façons de faire à l'interne envers ses fournisseurs quant au repérage, à l'élimination, à l'interdiction du recours au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de ses activités incluant ses chaînes d'approvisionnement.

Canadel a à cœur de protéger les droits de la personne dans le cadre de ses activités et de ses relations d'affaires.

2. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Canadel est une entreprise familiale établie depuis 1982, fabriquant des meubles personnalisés pour la salle à manger, adaptés aux demandes et besoins particuliers de chaque client.

3. HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE

Depuis sa fondation, Canadel ne cesse de grandir. L'entreprise développe de nouvelles collections, investit dans des technologies de pointe et s'affaire toujours à offrir le meilleur. Sans le dévouement et le sentiment d'appartenance de tous et chacun, l'entreprise ne pourrait se démarquer comme elle le fait depuis si longtemps.

La qualité supérieure de ses produits passe tout d'abord par un travail d'équipe et il est important de le valoriser aussi souvent que possible. C'est un honneur de partager le succès florissant de Canadel avec autant de collègues aussi passionnés, dévoués et professionnels.

Le succès de Canadel est le résultat du travail de chacun de ses gens. Une très grande valeur est apportée au respect, à la loyauté ainsi qu'à l'intégrité dans les relations entre collègues.

Depuis plus de 40 ans, la passion du meuble se transmet de génération en génération. C'est aussi ça, Canadel.

4. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

L'entreprise est dirigée par un conseil d'administration.

À l'heure actuelle, l'entreprise compte à son emploi plus de 500 personnes.

5. IMPORTATION AU CANADA

Canadel Inc. importe régulièrement des conteneurs complets (FCL) du Vietnam et de la Chine.

6. TRAVAIL FORCÉ DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Canadel Inc. est une entreprise manufacturière qui exporte une grande majorité de ses produits vers le marché américain. Il est très important de sécuriser la chaîne d'approvisionnement, c'est pourquoi chez Canadel la coopération et la vigilance sont requises par tous afin d'assurer la durabilité des liens commerciaux et la santé de l'entreprise. L'objectif principal est de contrôler qui a accès aux installations, produits, données et clients pour une chaîne d'approvisionnement et un environnement de travail plus sûrs. De plus, des outils ont été mis en place et des politiques de sécurité afin d'avoir l'assurance que tout dans la chaîne d'approvisionnement fonctionne comme prévu. Cela inclut la protection des infrastructures, des employés et de la chaîne d'approvisionnement.

Canadel est certifié C-TPAT et en respecte les règles et la réglementation. Canadel fait affaire avec différents fournisseurs basés au Canada et à l'étranger, principalement en Chine et au Vietnam. Canadel s'assure qu'il n'y a pas de travail forcé dans aucune partie de la chaîne d'approvisionnement et ne s'associera à aucune entreprise qui a recourt au travail forcé ou au travail des enfants. Le travail forcé est défini comme l'abus de vulnérabilité, la restriction de mouvement, la retenue de salaire, la tromperie, l'isolement, la violence physique et sexuelle, l'intimidation et les menaces, la rétention de documents d'identité, la servitude pour dettes, l'abus des conditions de travail et de vie, les heures supplémentaires excessives et le travail des enfants.

Canadel s'assure que tous ses fournisseurs respectent le code de conduite. Il s'agit d'un suivi effectué par le biais d'un questionnaire concernant le travail forcé et le travail des enfants et d'une visite chez nos fournisseurs (audit annuel).





7. EXPORTATION VERS USA

Le transporteur est affilié au programme C-TPAT et Canadel s'assure qu'il répond à toutes les exigences.

8. DILIGENCE RAISONABLE RELATIFS AU TRAVAIL FORCÉ ET AU TRAVAIL DES ENFANTS

Canadel est soumis à la gouvernance du C-TPAT. Afin de respecter les exigences de cette certification, un code de conduite a été élaboré confirmant que l'entreprise est soumise aux lois et règlements provinciaux et fédéraux ainsi qu'aux exigences manufacturières.

Canadel est basé au Québec, Canada, où plusieurs lois et règlements sont déjà en place afin de contrer le travail forcé et le travail des enfants ;

- La CNESST dont la mission est la promotion des droits et obligations en matière de travail est chargée notamment de l'application de la Loi sur les normes du travail ainsi que de tout ce qui régit l'encadrement des travailleurs.
- Les Normes du travail spécifient l'âge minimum requis de 14 ans permettant une prestation de travail. Plusieurs conditions sont d'ailleurs décrites et renforcées depuis le 1er juin 2023 à cet effet.
- Les Normes du travail spécifiant le salaire minimum à verser à un employé est révisé annuellement. Canadel analyse et ajuste ses grilles salariales ayant ce critère en tête permettant à ses employés de garder un pouvoir d'achat.
- Les Normes du travail spécifie un nombre d'heure à respecter en continu afin de permettre aux travailleurs de prendre une pause évitant ainsi une notion du travail forcé. Dans les politiques internes de Canadel, des pauses additionnelles sont appliquées.
- La Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail est consultée et respectée dans la mesure où les besoins de Canadel sont à ce niveau.

Canadel ne se soustrait pas à ces lois. Celles-ci sont également applicables pour tous ses fournisseurs canadiens.

Le processus de recrutement interne est appliqué en fonction de ses lois et règlements. Une vérification des informations personnelles fait partie des pratiques courantes. Par ailleurs, Canadel étant un manufacturier produisant sur une chaîne de production, il doit s'assurer de la santé & sécurité des travailleurs. La vérification des feuilles de temps de tous ses travailleurs est effectuée quotidiennement afin de s'assurer que tous les employés ayant donné une prestation de travail soient rémunérés adéquatement.

Des inspecteurs de la CNESST peuvent également être déployés dans les usines vérifiant les différents aspects de la loi. Canadel fait donc diligence raisonnable allouant des ressources sur place afin d'assurer le respect.



Un formulaire d'audit est également déployé pour tous les fournisseurs de biens de Canadel que ceux-ci soient au Canada ou à l'extérieur du pays. Ce formulaire comprend une section spécifiquement sur le travail forcé et le travail des enfants permettant ainsi un engagement de ses fournisseurs diminuant le risque du travail forcé et du travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement.

9. ÉVALUATION DES RISQUES DE TRAVAIL FORCÉ ET DU TRAVAIL DES ENFANTS

Le formulaire de vérification soumis à tous ses fournisseurs permet à Canadel de valider le risque potentiel du travail forcé ou du travail par des enfants. Ce type d'audit permet de valider la transparence de ceux-ci et permet à Canadel d'examiner les possibilités de mitiger ces pratiques.

N'étant pas régit par les mêmes associations gouvernementales, les fournisseurs basés outremer pourraient être plus à risque de contourner les lois.

10. MESURES DE REMÉDIATION

Grâce aux procédures établies, Canadel cherche à obtenir une meilleure vue d'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

Des audits par des visites impromptues sont effectuées par des représentants de Canadel périodiquement.

Chez nos fournisseurs outremer, un représentant de Canadel est assigné aux commandes de Canadel et s'est engagé à faire respecter les différentes exigences demandées incluant l'inadmissibilité au travail forcé et à celui des enfants.

11. MESURES CORRECTIVES SUR LA PERTE DE REVENU AUX FAMILLES TOUCHÉES

Canadel met les efforts nécessaires en place afin de prévenir et réduire le risque de travail forcé et celui des enfants. Les audits et vérifications ont permis de confirmer qu'aucun travail forcé ou du travail fait par des enfants n'étant pas en âge de travailler étaient fait. Canadel donc n'a pas été contraint à des mesures de remédiation.

12. FORMATION DONNÉE AUX EMPLOYÉS SUR LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

Les exigences de Canadel face aux différents organismes légaux sont hautes. La sensibilisation auprès des représentants de ses fournisseurs s'effectue majoritairement via les audits périodiques et ne sont pas négligeables. Le comité de direction de Canadel est informé sur le programme de travail forcé/travail des enfants et s'est engagé à le respecter. Les acteurs pouvant avoir un impact sur le travail forcé et le travail des enfants des fournisseurs ont été rencontrés via le comité de direction. Ce présent rapport sert également de formation auprès des fournisseurs démontrant l'importance de prendre les actions nécessaires pour mitiger les impacts.



13. SURVEILLANCE

Canadel fait la surveillance de ses processus annuellement afin d'effectuer la gestion de risques. De façon annuelle, Canadel soumet le rapport demandé par le gouvernement du Canada démontrant ainsi une surveillance soutenue.

Des audits auprès des fournisseurs outremer, américains et canadiens sont effectués périodiquement.

Dans le processus de C-TPAT : une attestation est envoyée à chacun des fournisseurs ce qui confirme l'absence de travail forcé. Ceux-ci doivent également signer le Code de conduite de Canadel.

14. APPROBATION ET ATTESTATION

En vertu des exigences de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement, et en particulier de son article 11, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport pour Canadel.

À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année 2023.

J'ai le pouvoir de lier Canadel Inc.

andre giguere

André Giguère, PDG